



Santé et Sociaux

Public et Privé
Hôpitaux Civils de Colmar



JUIN 2023

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Vous êtes nombreux dans l'établissement à justifier d'un solde d'heures supplémentaire de plus de 80 heures au 31 décembre 2022.

A force de persévérance, lors du CSE du 22 juin, nous avons obtenu un début de dialogue avec la direction concernant une éventuelle compensation financière de ces heures.

Des réunions, dans ce sens vont bientôt se tenir. Afin de nous permettre d'alimenter le débat en fonction de la réalité du terrain, nous invitons les agents qui bénéficient d'un solde d'au moins 80 heures au 31 décembre 2022 de nous le faire savoir.

L'idéal serait de nous faire parvenir une copie de votre situation Octime à ce jour.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de l'avancée du dossier...



REFORME DES RETRAITES

Les deux premiers décrets d'application de la réforme des retraites ont été publiés début juin.

Ils sont relatifs à l'augmentation progressive de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans (57 à 59 ans pour les actifs) et à l'accélération du rythme de montée en charge de la durée d'assurance requise pour le taux plein (de 167 à 172 trimestres).

Il y est également fait état des carrières longues et des départs en retraite anticipés des travailleurs handicapés.

Vingt-neuf décrets relatifs à cette réforme de retraite restent en attente d'édition...

Nous publierons bien évidemment une synthèse de la réforme des retraites une fois les textes parus au Journal Officiel.



TRAVAIL EN 12 HEURES

Lors de la mise en place d'horaires en 12 heures dans les services de REA et des Urgences Pédiatriques de l'établissement, il avait été décidé de faire un bilan après 6 mois.

Ça y est, ce bilan a été fait et le résultat est positif...

Les horaires de 12 heures sont par conséquent non seulement maintenus dans ces services, mais cette position pourrait dorénavant inciter d'autres secteurs à en souhaiter le bénéfice.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Une évolution notable des entretiens professionnels est en marche aux HCC et ce dès cette année.

La gestion des entretiens sera désormais informatisée.

Un nouveau calendrier verra ainsi le jour dès cette année. La période d'évaluation sera effective de janvier à décembre avec une période d'entretien de décembre à mars de l'année suivante.

Les modalités de contestation restent toutefois identiques.

Les critères d'évaluation seront dorénavant établis par métier et non plus par catégorie comme au préalable.

DROIT DE REMORD

Règlementairement, le concours réservé visant à l'accès de la catégorie A est soumis à un examen du dossier de chaque candidat suivi d'une audition.

Il nous a été rapporté que dans certains hôpitaux, l'intégration en catégorie A s'est faite sans la moindre partie orale.

L'UNSA a dès lors demandé à la DRH de notre établissement une simplification de cette procédure en procédant de la même façon que les établissements précités.



CLACT (Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail)

Dans le cadre du CLACT, devant l'agression tragique de personnels de santé à REIMS, l'ensemble des syndicats de l'établissement a unanimement sollicité un temps « vigile » plus important pour Pasteur 2.

Vos représentants syndicaux vous souhaitent dès à présent d'agréables vacances.



Syndicat UNSA-HCC 03 89 12 54 30 – 03 89 12 47 68

Mail : unsahcc68@gmail.com

Site : unsa-hcc.fr Facebook : Marcel Unsa Schickel